



DECISION N° 2024 - 189

Festival de Musique Sacrée 2024 - Marchés de prestations de service

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer diverses représentations dans le cadre du Festival de Musique Sacrée – édition 2024, qui se déroulera du 15 au 28 mars 2024 ;

Considérant que, dans ce cadre, la réalisation des représentations nécessite la mise en œuvre de deux types de procédures adaptées :

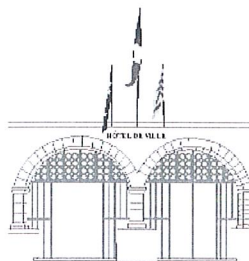
1/ sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique pour un prestataire (article 1) ;

2/ sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application de l'article R.2122-3 du code de la commande publique pour huit prestataires (article 2) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De conclure un marché de prestations de service avec l'association « Les amis du carillon Cathédrale Saint-Jean-Baptiste », sise 6, rue Bastion Saint-Dominique 66000 Perpignan pour assurer deux représentations intitulées « Ondes », le vendredi 08 mars à 14h30 et le samedi 16 mars à 16h30, sur le parvis de l'église Saint-Jean-Le Vieux, pour un montant de 1 080 € TTC (mille quatre-vingts euros).



ARTICLE 2

De conclure les contrats de cession de droit de représentation d'un spectacle avec les prestataires suivants :

PRESTATAIRES	DATE	LIEU	MONTANT TTC	
			PRESTATION	DEFRAIEMENT VOYAGE/REPAS
SING'IN Villa Serpolette 46 boulevard du Mont Boron 06300 Nice	15 mars 18h30	Théâtre Municipal Père Cerdà	4 500,00 € tva non applicable	1 878,00 €
DU DESERT A LA PRAIRIE 11, rue Alexis Saint-John Perse 66110 Perpignan	15, 17 et 20 mars 14h30	Couvent des Minimes	2 500,00 €	-
PIRENA IMMATERIA MDA de l'Arsenal bât. 100, 11 rue de la chaudronnerie 65000 Tarbes	16 mars 18h30	Cathédrale Saint-Jean- Baptiste	2 000 € TVA non applicable	168,00 €
ENSEMBLE LE CARAVANSERAIL 4 allées des Aulnes 77360 Vaires sur Marne	22 mars 21h00	Eglise des Dominicains	12 660,00 €	5 019,69 €
FESTIVAL DE PRADES PABLO CASALS 33 rue de l'Hospice – 66500 Prades	22 mars 18h30	Eglise des Dominicains	2 954,00 €	1 007,52 €
ANIMA NOSTRA 7 Grande rue d'Arthus, Mairie 82130 Lamothe Capdeville	23 mars 21h00	Eglise des Dominicains	5 591,50 €	1 360,95 €
LAMASTROCK 3 place Rochette – 07300 Saint-Jean de Muzols	24 mars 16h00	Eglise des Dominicains	3 692,50 €	177,24 €
LES AFFINITES 12, rue Guillem de Cabestany – 66330 Cabestany	24 mars 11h00	Couvent des Minimes	1 000,00 € TVA non applicable	-

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **30 JAN. 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369. 20240130-186095-AU-111**

Accusé reçu le : **30 JAN. 2024**

Affiché le : **30 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

